
**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire****Comité permanent
69^e réunion**Distr. restreinte
7 juin 2017
Français
Original : anglais et français

Mise à jour sur la réinstallation*Résumé*

Le présent document fait une mise à jour sur les activités de réinstallation menées par le HCR, en collaboration étroite avec les États membres des Nations Unies et d'autres partenaires, depuis la soixante-sixième réunion du Comité permanent en juin 2016. Il se focalise sur les tendances récentes en matière de réinstallation, les efforts déployés pour davantage renforcer et accélérer le traitement des dossiers de réinstallation et le réseau en plein essor de partenariats ainsi que les initiatives de renforcement des capacités.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Possibilités de réinstallation et réalisations	5-11	3
III. Amélioration du traitement des dossiers de réinstallation.....	12-16	4
IV. Renforcement des capacités et partenariats	17-22	6
V. Conclusion	23-24	7

I. Introduction

1. Dans un contexte marqué par des déplacements forcés à grande échelle la réinstallation continue d'être un outil important de protection et de solution pour certains parmi les réfugiés les plus vulnérables du monde. Il s'agit d'un moyen tangible de faire montre de solidarité et de partage des responsabilités avec les États accueillant un grand nombre de réfugiés, surtout dans les situations de déplacement prolongées.

2. La nécessité d'une plus grande solidarité et d'un plus grand partage des responsabilités afin de protéger et d'aider les réfugiés, et de soutenir les États et les communautés d'accueil, a été reconnu en septembre 2016 au Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants qui en a résulté, les États ont convenu de « s'efforcer de fournir des places de réinstallation et d'autres voies légales d'admission », en fonction des besoins annuels identifiés par le HCR. En effet, l'un des quatre principaux objectifs fixés dans l'appendice I de la Déclaration de New York, sur le Cadre d'action global pour les réfugiés, consiste à étendre l'accès aux solutions dans des pays tiers.

3. En 2016, la réinstallation dans le monde a atteint son niveau le plus élevé en 20 ans, avec 162 500 réfugiés présentés par le HCR, et plus de 125 600 ayant été en mesure d'aller recommencer leurs vies dans un nouveau pays. Toutefois, malgré les engagements souscrits en 2016 à New York, le HCR s'attend à ce qu'il y ait en 2017 un renversement de tendance au niveau des possibilités de réinstallation dans le monde, avec éventuellement la fin d'une période de l'accroissement des quotas qui a duré cinq ans. Dans le même temps, les possibilités de réinstallation sont remises en cause parce que l'attention est de plus en plus portée vers les questions de sécurité nationale, et cette solution est utilisée dans certains contextes pour faire face aux défis liés à la gestion des migrations. Pour relever ces défis, la priorité continuera d'être accordée au renforcement de la crédibilité de la réinstallation et de la confiance en ce processus, en veillant à ce qu'il contribue effectivement à des résultats en matière de protection.

4. Malgré les incertitudes qui pèsent en 2017 sur les places pour la réinstallation dans le monde, un nombre croissant et plus diversifié d'États continuent à manifester de l'intérêt pour recevoir des demandes de réinstallation. Le HCR va redoubler d'efforts pour renforcer les capacités des nouveaux États de réinstallation et veiller à ce que les programmes soient durables. Il va capitaliser les évolutions récentes dans le traitement des demandes de réinstallation pour veiller à ce que le processus soit le plus efficace possible, en continuant d'être solide en termes d'intégrité. Un plus grand accent sera mis sur les partenariats avec les acteurs étatiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé afin de veiller à ce que la réinstallation demeure un outil stratégique et efficace de protection et de solution dans le cadre plus large de la réponse globale pour les réfugiés. Devant faire partie intégrante de l'application pratique du Cadre d'action global pour les réfugiés, ces efforts éclaireront l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés.

II. Possibilités de réinstallation et réalisations

5. Pour répondre aux possibilités croissantes en la matière, le HCR a augmenté de manière significative ses activités de réinstallation au cours de ces dernières années, en passant de 74 800 demandes en 2012 à 134 000 en 2015 et 162 500 en 2016, ce qui représente une augmentation de 21 % en 2016 par rapport à 2015, et plus du double des demandes de réinstallation par rapport à 2012.

6. En 2016, la majorité des demandes de réinstallation a été traitée par les bureaux du HCR dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), avec plus de 67 400 demandes (41 %), suivie de l'Afrique avec 44 000 (27 %), de l'Europe avec 29 200 (18 %), de l'Asie et du Pacifique avec 20 700 (13 %) et des Amériques avec 1 300 (moins de 1 %). Un tiers des cas présentés tombaient dans la catégorie « besoins de protection juridique et physique », suivie de la catégorie « personnes ayant survécu à la violence et/ou à la torture » (29 %), de « absence de solutions alternatives durables pouvant être envisagées » (19 %) et de « femmes et filles exposées aux risques » (10 %). Pour ce qui est de l'urgence des cas de réinstallation, 194 cas (moins de 1 %) ont été jugés comme étant des « cas d'urgence prioritaire », nécessitant une évacuation dans les 72 heures, souvent avec l'aide des États ayant des centres de transit d'urgence. Environ 2 700 cas (6 %) ont été considérés comme des « cas d'urgence prioritaires » nécessitant une évacuation en quelques semaines.

7. La situation en Syrie et les mouvements des réfugiés et des migrants vers l'Europe ont souligné la nécessité pour les États de partager les responsabilités et d'accorder aux réfugiés des voies sûres de protection hors du premier pays d'asile. Un certain nombre d'États ont offert davantage de place pour la réinstallation en 2016, notamment la France, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. Environ 15 000 nouvelles places ont été confirmées pendant et immédiatement après la Réunion de haut niveau sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens, organisée en mars 2016 par le HCR.

8. Par ailleurs, un certain nombre d'États, surtout en Europe, ont mis en place de nouveaux programmes de réinstallation. Bon nombre ont été encouragés à le faire par une série d'initiatives menées par l'Union européenne qui continue de travailler à l'établissement d'un cadre de réinstallation en vue d'une approche commune pour gérer l'arrivée des personnes ayant besoin de la protection internationale. D'autres États, notamment l'Argentine et le Brésil, ont pris de nouveaux engagements pour la réinstallation des Syriens dans le cadre du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, ayant eu lieu en septembre 2016 à New York.

9. Les Syriens continuaient à constituer le plus grand groupe de réfugiés bénéficiant de la réinstallation en 2016, avec plus de 77 200 personnes présentées contre 53 300 en 2015. Entre 2013 et 2016, le HCR a présenté près de 157 000 Syriens pour la réinstallation dont la majorité pour les États-Unis (39 %) et le Canada (24 %). La République démocratique du Congo est le deuxième pays d'origine ayant le nombre le plus élevé de réfugiés présentés pour la réinstallation, avec plus de 22 800 réfugiés présentés en 2016, principalement pour les États-Unis d'Amérique. Depuis le lancement du programme en 2012, plus de 80 000 Congolais ont été présentés par le HCR pour la réinstallation. Parmi les autres principaux pays d'origine en 2016, il y a l'Iraq (12 800), la Somalie (10 500), le Myanmar (10 100), le Soudan (5 400) et le Bhoutan (5 400).

10. Les principaux pays où le HCR a présenté des réfugiés en 2016 sont les États-Unis d'Amérique (107 600, soit 66 % des demandes), suivis du Canada (19 800), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (8 800), de la France (4 600), de l'Australie (4 600) et de la Norvège (3 700).

11. Pour améliorer l'accès à l'information sur les activités de réinstallation, le HCR a mis au point un nouveau portail de données sur la réinstallation pour les usagers tant internes qu'externes (<http://www.unhcr.org/fr/statistiques-sur-la-reinstallation.html>). Ce portail, devenu fonctionnel en début 2017, fournit d'une manière plus régulière des statistiques détaillées sur la réinstallation, avec l'historique à partir de 2003.

III. Amélioration du traitement des dossiers de réinstallation

12. Grâce à la réponse généreuse de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique à l'appel supplémentaire lancé en février 2016, le HCR a recruté près de 200 nouveaux fonctionnaires pour davantage renforcer sa capacité pour le traitement des dossiers. En particulier, l'accent a été mis sur la formation, le renforcement des capacités et l'amélioration de l'intégrité dans le traitement des dossiers de réinstallation. Les activités générales de formation dans le domaine de la réinstallation se sont également intensifiées en 2016, avec plus de 800 fonctionnaires et membres du personnel associé ayant participé à des programmes d'apprentissage.

13. En outre, le partenariat avec des ONG, dans le cadre du Programme de déploiement en matière de réinstallation du HCR, a joué un rôle crucial dans l'augmentation des activités de réinstallation dans le monde. Grâce à quatre partenaires, à savoir le Conseil danois pour les réfugiés, la Commission internationale catholique pour les migrations, *International Refugee Assistance Project* et *RefugePoint*, plus de 180 experts ont été déployés à tout moment en 2016 pour soutenir les activités de réinstallation. Ces déploiements ont été rendus possibles grâce aux financements provenant du Canada, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique.

14. Le HCR a intensifié ses efforts visant à réduire, détecter et gérer les cas de fraude dans le processus de réinstallation, grâce à une coopération étroite avec l'unité chargée des enquêtes au Bureau de l'inspecteur général et le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies. D'autres postes, axés sur l'intégrité dans la gestion des cas, ont été créés dans certaines opérations sur le terrain, et des sessions spéciales de formation des formateurs sur l'enquête relative aux fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR ont été organisées. Quatre missions multifonctionnelles de lutte contre la fraude ont été organisées avec les fonctionnaires chargés de l'enregistrement, de la détermination du statut de réfugié et de la réinstallation, afin d'aider les opérations sur le terrain à prendre davantage conscience des risques et à réduire leur vulnérabilité à la fraude. La nouvelle politique interne et les orientations sur la lutte contre la fraude commise par les personnes relevant de la compétence du HCR contribueront également aux efforts en cours visant à améliorer l'intégrité dans le processus de réinstallation.

15. La mise au point de modalités de traitement des dossiers plus rationalisées et le recours accru à la biométrie dans certaines opérations, en particulier dans la région MENA, ont également contribué à l'augmentation avec succès du nombre de dossiers de réinstallation traités en 2016. Des approches innovantes de traitement des dossiers des réfugiés syriens ont été mises au point et perfectionnées pour accroître l'efficacité, en préservant l'intégrité du processus. Le traitement en groupe des dossiers des réfugiés congolais identifiés pour être éventuellement réinstallés aux États-Unis d'Amérique est une autre modalité permettant d'accélérer le traitement des dossiers de réfugiés présentés aux États.

16. Le HCR s'efforcera de capitaliser les évolutions récentes pour veiller à ce que le processus atteigne les objectifs visés. Il s'est en particulier engagé dans un projet visant à rechercher plus systématiquement les moyens de renforcer l'efficacité, la cohérence et la prévisibilité du processus de réinstallation, sans sacrifier sa qualité. Une revue globale des modalités existantes, avec des recommandations pour l'amélioration, devrait s'achever en automne 2017, les consultations, le pilotage et l'exécution globale devant avoir lieu en 2018.

IV. Renforcement des capacités et partenariats

17. Le nombre d'États de réinstallation ayant constamment augmenté au cours de ces dernières années, le HCR a intensifié ses efforts visant à fournir des orientations et de l'appui pour mettre en place des programmes durables. La collaboration avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la conception de son « programme de réinstallation d'enfants vulnérables » est un bon exemple de dialogue et de coopération.

18. Le Projet de Cadre de réinstallation de l'Union européenne est une bonne initiative visant à adopter une approche commune pour une arrivée sûre et bien gérée des réfugiés. Il contribue aux efforts déployés au plan mondial pour la réinstallation. Le HCR est engagé à soutenir ces efforts, pour veiller à ce qu'il y ait un alignement entre les priorités mondiales en matière de protection et la réinstallation au sein de l'Union européenne. Ainsi pourrait être complétée, la collaboration avec les nouveaux États de réinstallation pour assurer la durabilité des programmes et les meilleurs résultats possibles pour les réfugiés concernés, notamment dans le cadre du projet EU-FRANK. Ce projet vise à apporter un appui opérationnel aux États membres de l'Union européenne afin d'améliorer les programmes et les résultats en matière de réinstallation.

19. Le HCR soutient activement deux importantes initiatives mondiales lancées au Sommet des dirigeants sur les réfugiés de 2016, en vue de partager les expériences et de renforcer la capacité des États en matière de réinstallation. La première, à savoir le Mécanisme pour les nouveaux pays de réinstallation, a été créée en vue de faciliter l'appui stratégique et les efforts de renforcement des capacités des nouveaux pays de réinstallation. Plate-forme conjointe, gérée par l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR, elle a déjà permis d'obtenir une aide financière considérable, notamment du Portugal, de la Suède, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, ainsi que l'intérêt des nouveaux pays de réinstallation et des pays dotés de programmes de réinstallation désireux de partager leurs expériences et meilleures pratiques.

20. La seconde est une initiative mondiale de parrainage des réfugiés, fruit d'un partenariat entre le gouvernement canadien, *Open Society Foundations*, *Radcliffe Foundation*, le HCR et l'Université d'Ottawa, visant à promouvoir et soutenir la mise en place de programmes privés et communautaires de parrainage pour la réinstallation, afin de compléter ceux soutenus par les États. En plus d'accorder des possibilités accrues de protection et de solution durable pour les réfugiés, ces programmes de parrainage renforcent l'engagement des communautés et de la société civile, et créent un environnement accueillant pour les réfugiés.

21. « De nouveaux partenariats et de nouvelles approches » : tel est le thème des consultations tripartites annuelles de cette année sur la réinstallation (ATCR), qui réunissent le HCR, les États, les partenaires ONG et l'OIM pour discuter des besoins de réinstallation dans le monde, des priorités et des défis. Le HCR a travaillé étroitement avec l'actuel président, la Nouvelle-Zélande, pour renforcer l'ATCR et ses groupes de travail, pour en faire des forums plus efficaces. Trois réunions de groupe de travail ont été tenues depuis juin 2016, ce qui a permis une meilleure coordination et des progrès dans les principaux domaines thématiques liés à la réinstallation, dont une sur l'intégration en février 2017 à Auckland en Nouvelle-Zélande, une autre sur l'intégrité organisée en mars 2017 à Genève par l'Australie et les États-Unis d'Amérique, et une troisième sur le renforcement des capacités, organisée en mars 2017 à Genève par le Canada.

22. Un certain nombre de groupes centraux ou de contact spécifiques aux contextes pour la réinstallation, dans le cadre de l'ATCR, sont restés actifs pendant toute l'année. Le groupe central sur la Syrie s'est réuni quatre fois sous la présidence de la Norvège, avec des experts issus de 24 États membres, de six États observateurs, de l'Union européenne, du Bureau

européen d'appui en matière d'asile, de l'OIM et du HCR. Le groupe a continué à jouer un rôle important dans la mobilisation de l'appui pour la réinstallation des réfugiés syriens. Par l'engagement actif des États, le modèle de groupe central constitue un moyen d'atteindre les objectifs du Cadre d'action global pour les réfugiés, notamment l'extension du nombre et de la variété des voies légales, l'élargissement des critères pour les programmes de réinstallation et d'admission pour des motifs humanitaires lors des déplacements massifs et dans les situations prolongées, le partage des meilleures pratiques et la facilitation du partage des responsabilités avec les pays d'accueil.

V. Conclusion

23. Dans le contexte actuel, la réinstallation continue à gagner en importance comme étant l'une des principales solutions durables, aussi bien en tant qu'outil de protection des personnes les plus vulnérables parmi les réfugiés dont les besoins de protection ne peuvent être satisfaits autrement, que comme mécanisme tangible de partage des responsabilités entre les États. Cette réalité a été reconnue dans la Déclaration de New York, les États ayant cherché à accroître les possibilités de réinstallation dans le monde, en fonction des besoins identifiés par le HCR.

24. Avec les projections qui montrent que la réinstallation a atteint son point culminant en 2016 et que le déficit entre les besoins et les quotas disponibles va probablement s'aggraver en 2017, le HCR continuera à travailler étroitement avec les États et d'autres partenaires, en vue de l'exécution des engagements souscrits en septembre dernier à New York. En particulier, il se focalisera en 2017 sur les principales activités de réinstallation suivantes : renforcer la capacité des États à élaborer des programmes durables de réinstallation; mettre l'accent sur les moyens innovants de traitement des dossiers de réinstallation, en s'appuyant sur les progrès réalisés dans le renforcement de l'intégrité; intensifier le dialogue avec les États de réinstallation sur les priorités en matière de protection, notamment le recours stratégique à la réinstallation dans le contexte du Cadre d'action global pour les réfugiés.
